

IDENTIFICATION DU FICHER	N° : DEG_64
Nom du fichier : Gestion salariale (Société nationale du cheval de course)	
Description : Documents afférents à l'administration de la paie des employés	
FINALITÉ DU FICHER ET PERSONNES CONCERNÉES	
Finalité(s) du fichier : <ul style="list-style-type: none"> • En vue de l'application de la loi sur la fonction publique • En vue de l'application du règlement du Recueil de la politique de gestion • Pour la gestion interne de l'organisme de la gestion de la main-d'œuvre 	
Personnes ou entreprises principalement concernées par les renseignements : <ul style="list-style-type: none"> • Une autre catégorie de personnes 	
Provenance(s) et modalité(s) de collecte des renseignements : <ul style="list-style-type: none"> • Par écrit par la personne concernée • Par un autre ministère ou organisme public 	
LISTE DES RENSEIGNEMENTS DÉTENUS : <ul style="list-style-type: none"> • Renseignements nominatifs • Numéro d'identification • Coordonnées • Informations à l'égard de l'emploi • Données socioéconomiques • Données financières 	
GESTION DU FICHER	
Supports physiques utilisés : <ul style="list-style-type: none"> • Papier 	
Durée générale de conservation des renseignements : En référence à la règle 00014 du calendrier de conservation de la Société nationale du cheval de course, les renseignements des documents afférents à l'administration de la paie des employés sont conservés 75 ans. Toutefois, à des fins de cohérence avec la règle « 00005 Dossiers du personnel », selon laquelle un dossier doit être conservé 75 ans après la date de naissance de l'employé puis détruit, l'application du délai est calculée à partir de cette prémisse : nous considérons qu'en 2010, lors de la cessation des activités de la SONACC, un employé devait avoir minimalement 18 ans pour y travailler. L'équation utilisée pour le calcul de la date d'échéance est la suivante : cessation des activités en 2010 – 18 ans d'âge + durée semi-active de 75 ans = échéance en 2067. Toutes les boîtes de gestion salariale seront traitées en un seul lot en application de cette équation.	
Personnel ayant accès au fichier : <ul style="list-style-type: none"> • La Société nationale du cheval de course ayant été dissoute, les dossiers concernés par cette fiche sont entreposés au Centre de conservation des documents de Montréal (CCDM). Le gestionnaire de l'unité administrative responsable, et l'employé concerné (pour son dossier uniquement) pourraient formuler une demande de consultation auprès du CCDM. 	
Une personne ou un organisme extérieur a accès au fichier à des fins de traitement : Oui	
Les renseignements versés au fichier sont transférés à une autre personne ou un autre organisme : Non	